Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 7

Artikel: L'instruction du tir dans l'infanterie française il y a un demi-siècle
Autor: Mayer, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341719

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

81e année No 7 Juillet 1936

REVUE MILITAIRE SUISSE

ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :
Lieut.-colonel R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :
Avenue de la Gare 33, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

L'instruction du tir dans l'infanterie française il y a un demi-siècle

Cette instruction était très négligée sous le Second Empire. Mes souvenirs personnels en fournissent la preuve. Quand la guerre a été déclarée entre la France et la Prusse, toute la jeunesse parisienne se prépara à y participer. Des mesures furent prises à cet effet. C'est ainsi que je m'exerçai au maniement des armes dans la caserne des Sapeurs-pompiers de la rue Culture Sainte-Catherine, où des sous-officiers nous apprirent ce qu'on appelle l'école du soldat à pied, mais sans nous enseigner l'escrime à la baïonnette, le pointage et le tir. On se contenta de nous faire exécuter des marches, des conversions, des ruptures et des déploiements, à quoi les gradés attachaient une importance extrême et exclusive.

Je m'engageai le 22 août, et je ne peux pas l'affirmer, mais je crois bien qu'on ne nous mena pas à la cible. Ma compagnie brûla peut-être quelques cartouches dans les

fossés du Mont-Valérien. A soixante-cinq ans de distance, mes souvenirs ne sont pas très sûrs. En tout cas, il est certain que lorsque j'ai été amené à prendre part à l'affaire de Buzenval (19 janvier 1871), je ne savais pas me servir de mon arme. J'aurais été incapable de mettre en joue et de presser sur la détente.

Après la guerre, on se rendit compte de l'insuffisant apprentissage de l'infanterie, et on se décida à remédier à cet état de choses.

Il s'agissait, avant tout, de former des cadres capables, d'abord d'enseigner la pratique du tir dans les corps de troupe et d'y répandre une doctrine orthodoxe, puis d'utiliser judicieusement, à la guerre, les feux de l'infanterie.

* * *

En décembre 1879, un décret et une instruction ministérielle organisèrent, à cet effet, une école normale et trois écoles régionales. Dans la première, un certain nombre de capitaines devaient suivre un cours d'une durée de six mois. Dans les autres, des sous-lieutenants et des lieutenants passaient quatre mois (soit du 1er novembre au 1er mars, soit du 15 mars au 15 juillet), tandis qu'un certain nombre de sous-officiers y venaient pour trois mois.

L'école normale, installée au camp de Châlons, n'était pas simplement un établissement d'instruction : c'était, en même temps, une commission d'expériences et un centre d'études portant sur l'utilisation à la guerre des feux de l'infanterie. Elle avait pour mission de travailler à perfectionner les armes et les munitions, d'expérimenter les modèles d'armes étrangères, d'établir une doctrine du tir, c'est-à-dire de formuler des règles pour l'exécution des feux. Enfin, elle avait à former le corps enseignant destiné aux écoles régionales de tir.

Celles-ci, au nombre de trois (camp de Châlons, camp du Ruchard, camp de la Valbonne), étaient chargées de « vulgariser dans les corps de troupe les progrès incessants (ce

qualificatif était peut-être un peu déplacé) accomplis, soit dans les méthodes d'instruction, soit dans le tir, soit dans la fabrication des armes et des munitions ». On y enseignait, sous le nom de « cours théorique », la balistique élémentaire ; on y enseignait, en outre, l'appréciation des distances, l'historique et l'emploi à la guerre des feux de l'infanterie, la fabrication des armes, le fonctionnement de leurs mécanismes. On y donnait, en outre, des notions sur les fusils en usage dans les armées étrangères, et aussi sur l'artillerie, notions rattachées, en général, au cours théorique. Celui-ci était professé, d'après les règlements par un capitaine d'infanterie ou d'artillerie.

J'appartenais à cette dernière arme depuis 1873, étant entré à l'Ecole polytechnique de Paris après la guerre, et j'étais capitaine quand, en octobre 1885, je fus nommé professeur à l'école régionale du camp du Ruchard, commandée par le chef de bataillon Lebel.

* * *

Les deux années que j'y passai m'apportèrent de grandes satisfactions, car, mes élèves, presque tous sous-lieutenants, montraient, à écouter mes leçons et à en tirer profit, une ardeur qui m'émerveillait. Je ne pouvais m'empêcher de comparer leur application à l'étude avec l'inertie que nous avions montrée, mes camarades et moi, à l'Ecole de Fontainebleau, quand nous y sommes entrés, au sortir de l'Ecole polytechnique, pour nous spécialiser dans le métier d'artilleur.

Notre détachement provenait sans doute de la fatigue causée par le travail que nous avions eu à fournir ; nous avions grand besoin de repos. D'autre part, nous venions d'avoir pour maîtres de grands savants qui faisaient autorité, et nous nous trouvions en présence d'officiers mal préparés à enseigner et peu au courant de ce qu'ils avaient à nous apprendre. Assurés de notre avenir (nous savions que nous arriverions tous au grade de capitaine avant la trentième

année), nous n'avions qu'à nous laisser vivre, sans effort. Enfin, nous étions habitués à une existence sédentaire et studieuse, et nous avions quelque peine à nous plier, sans transition, à une vie agitée, occupée par l'équitation, qui était une nouveauté pour nous, et par des exercices variés (manœuvres d'infanterie, de cavalerie et surtout d'artillerie).

Les sous-lieutenants d'infanterie arrivaient au Ruchard avec des dispositions d'esprit toutes différentes. Les uns sortaient de l'Ecole spéciale militaire (Saint-Cyr) ; les autres, de l'Ecole militaire d'infanterie (Saint-Maixent). Cette dualité d'origine provoquait des rivalités, et celles-ci se traduisaient par de l'émulation, c'est-à-dire par un redoublement de zèle.

Les Saint-Cyriens, après avoir été « chauffés à blanc », avant leur arrivée au régiment, s'y étaient sentis dépaysés. Beaucoup de commandants de compagnie devaient leur grade aux vides créés par la guerre, et ne méritaient pas les galons qu'ils portaient. C'étaient, pour la plupart, de médiocres éducateurs, incapables de faire comprendre la grandeur militaire aux novices qu'ils avaient à préparer au métier des armes et qui, sous leurs ordres, n'en sentaient que la servitude. Les détails du service intérieur intéressaient peu des jeunes gens cultivés et auxquels on avait fait entrevoir les grands problèmes de l'art militaire.

L'étude de la balistique, tout en n'ayant rien de passionnant et d'élevé, avait du moins le mérite de les arracher à la monotonie de la caserne et de les sortir du terre-à-terre de leurs menues occupations journalières. D'autre part, les anciens sous-officiers devenus sous-lieutenants en passant par Saint-Maixent, paraissaient heureux d'être initiés à des questions nouvelles pour eux et dont le caractère théorique les distrayait de ce qu'il y avait d'exclusivement pratique dans la formation de beaucoup d'entre eux.

Les soucis d'avancement contribuaient à stimuler l'ardeur dans la concurrence. La rapide ruée vers les grades, à la suite de la guerre, avait amené une sorte d'embouteillage :

par le fait de la limite d'âge, le rajeunissement des cadres produit toujours le vieillissement des générations suivantes : phénomène de choc en retour. Ainsi que je l'ai dit, j'ai mis six ans, au sortir de l'Ecole, à devenir capitaine, à l'ancienneté. Dans l'infanterie, il fallait le même temps aux sous-lieutenants pour devenir lieutenants, et, dans ces deux grades, ils étaient condamnés aux mêmes fastidieuses besognes. D'où leur très naturel désir de se soustraire à ces corvées et de se créer des titres à un avancement au choix. Or, l'autorité militaire tenait grand compte du rang de classement de sortie et favorisait les élèves qui avaient obtenu de bonnes notes.

De là, cette bonne volonté que je constatais et qui me réjouissait.

* * *

A vrai dire, les autres cours étaient suivis avec moins d'attention et de persévérance que le mien. D'abord, les questions qui y étaient traitées avaient un caractère de technicité ou une apparence d'aridité qui en rendait l'étude peu attrayante. D'autre part, le corps enseignant, il faut bien l'avouer, manquait de valeur. Aux termes du décret du 9 décembre 1879, l'Ecole normale de tir était bien chargée de « former pour les Ecoles régionales des professeurs et des instructeurs d'une capacité assurée, destinés à donner à l'infanterie une connaissance approfondie des armes à feu portatives ». Mais ce décret n'avait pas encore fourni le personnel dont il s'agit : aucun de mes collègues ne sortait de l'Ecole normale.

Certains des officiers qui avaient accepté de séjourner dans la lande désertique du Ruchard étaient inaptes au service de la troupe ; d'autres s'étaient trouvés obligés de vivre à l'écart de leurs camarades par suite de quelque faute ou d'une situation particulièrement fausse. Certains, enfin, avaient des charges de famille qui les poussaient à se procurer des ressources pécuniaires. Or, nous touchions un supplément de solde assez élevé. (Il est vrai que nous avions

à payer les aiguillettes dont nous étions pourvus, et qui coûtaient assez cher. Mais nous étions assurés de les revendre dans de bonnes conditions.) Nous vivions, en pleine campagne, à très bon compte, n'ayant aucune dépense à faire pour notre toilette, ni pour notre logement. Nous occupions, en effet, pour un prix modique, des baraques d'ailleurs assez inconfortables pour les ménages, mais suffisante pour les célibataires.

Bref, les avantages matériels qu'on trouvait au Ruchard y attiraient les capitaines d'infanterie dénués d'ambition. (Ils savaient que leur éloignement de la troupe leur faisait perdre toute chance d'avancement au choix.) Il n'est pas surprenant qu'ils n'eussent pas un vif désir d'exercer une action profonde sur l'esprit de leurs jeunes auditeurs. Ils s'acquittaient convenablement de leur devoir, mais sans beaucoup d'entrain. Ils manquaient d'aptitude pédagogique ainsi que de sens didactique. Et ils en étaient plus ou moins conscients. Un seul d'entre mes camarades était au-dessus de la moyenne : aussi est-il le seul qui se soit élevé jusqu'au grade de général.

* * *

Pour se faire une idée de leur valeur, de leur science et de la rectitude de leur jugement, il suffit de feuilleter le « cours des feux d'infanterie », et de voir comment la théorie de l'écart probable y était présentée.

Voici, par exemple, le passage où est établie la formule algébrique de l'efficacité du tir sur un but de largeur L :

Si on appelle D la densité, N le nombre d'empreintes relevées, S la surface de la totalité ou d'une partie du groupement, l'expression

$$D = \frac{N}{S}$$

représentera la densité des balles dans le groupement, c'est-à-dire le nombre de balles par unité de surface considérée.

Si on multiplie la densité du groupement par la zone dangereuse Z (variable avec la hauteur du but), on aura dans l'expression

$$\frac{N}{S} Z$$

la mesure de l'effet destructif du groupement ; la densité D, en effet, ne suffit pas pour mesurer l'effet destructif des balles dont on relève les empreintes sur le sol horizontal : il faut tenir compte de l'angle de chute du projectile, c'est-à-dire de la zone dangereuse à la distance considérée en raison de la hauteur du but.

La formule donnant l'effet destructif d'une gerbe est donc

$$E = \frac{N}{S} Z$$

Si maintenant on veut avoir l'efficacité du tir sur une formation tactique quelconque ou sur une surface quelconque, il suffit de faire entrer dans la formule ci-dessus la largeur du but L

$$\text{Efficacité} = \frac{N}{S} ZL$$

Avec cette formule, il est facile de déterminer le pour cent et de tirer les conclusions que cette connaissance comporte.

« Ne croirait-on pas à une mystification ? demandait la *Revue scientifique* du 18 juillet 1885. Et elle ajoutait : « Ce *il suffit de faire entrer L dans la formule* n'est-il pas un comble ? »

Le même article *(Le tir du fusil)* relevait d'autres erreurs que les soi-disant balisticiens de l'époque commettaient impunément, et presque avec l'appui de l'autorité supérieure. Ainsi, voici comment une publication semi-officielle, subventionnée et patronnée par le ministère, représentait le groupement sur le sol des balles lancées par une troupe sur un but déterminé :

On a imaginé de diviser ces groupements sur le terrain horizontal en *noyau* (partie centrale), qui contient la meilleure moitié des coups, — *enveloppe* (partie enveloppante), où les coups sont moins serrés, — et enfin *traînée*, qui correspond aux coups anormaux. Pour les feux du champ de bataille, cette distinction — subtile, d'ailleurs, car comment délimiter le noyau ? — cette distinction, disons-nous, doit être rejetée. Les feux du polygone peuvent bien donner un noyau, dû sans doute au feu des meilleurs tireurs et de ceux qui ont le plus de sang-froid ; mais, à la guerre, il n'est pas probable que semblable résultat puisse être produit. Combien sera restreint, en effet, le nombre des tireurs assez maîtres d'eux pour ajuster comme à la cible, pour attendre dans les feux de salve les commandements du chef ! Et il n'est pas téméraire de supposer que la surface battue sur le champ de tir par le noyau et l'enveloppe sera couverte dans le combat par un

nombre de coups disséminés à peu près également partout. En résumé, *sur le champ de bataille, il n'y aura plus ni* noyau *ni* enveloppe, *mais un* groupement uniforme *dans lequel la densité sera partout sensiblement* égale.

Rien n'est moins scientifique que des raisonnements de ce genre. Il est peut-être difficile de délimiter le noyau. Mais est-ce une raison pour nier son existence ? Nions-nous le jour et la nuit parce que nous ne savons pas exactement quand l'un et l'autre commencent ou finissent ? Refusons-nous d'admettre les nombres incommensurables parce que nous sommes impuissants, avec notre système de numération, à calculer leur valeur ? Quant à la conception d'une gerbe de densité uniforme, ne révolte-t-elle pas l'esprit, et n'est-elle pas réduite à néant par l'observation la plus superficielle ?

* * *

Tout le monde, à l'époque dont je parle, s'employait, avec plus ou moins de compétence, à déterminer les principes d'une doctrine pour l'emploi des feux de l'infanterie à la guerre. La campagne de 1877-78 venait de bouleverser les idées admises jusqu'alors par les théoriciens. Or, on était resté à l'aphorisme du maréchal Bugeaud : « La bonne infanterie doit être avare de ses feux ». Or, c'est en gaspillant leurs munitions, par un tir désordonné, non ajusté, que les Turcs avaient tenu en respect, devant Plewna, les attaques des fantassins russes, pourtant considérés comme les plus courageux qui fussent. Ne disait-on pas qu'il fallait les tuer plusieurs fois pour réussir à les abattre ?

Eh bien, ces intrépides soldats avaient été arrêtés dans leur marche en avant par la grêle des balles qui sifflaient autour d'eux, et dont bien peu les atteignaient. Cette grêle agissait donc comme ont agi les barrages de l'artillerie au cours de la dernière guerre : elle ne créait pas précisément une zone dangereuse, mais elle se répandait sur toute une région où l'on hésitait à s'engager, et, sans causer de grands dommages matériels, elle soumettait les nerfs à une épreuve

telle que beaucoup de soldats n'y résistaient pas. On en voyait qui, renonçant à avancer, se couchaient et même s'endormaient, comme inconscients du péril qui planait sur eux.

On se mit donc à prôner l'emploi du tir « dans le bleu », sans épauler, sans mettre en joue, sans viser, en laissant le hasard accomplir une œuvre de terrorisation, au lieu de l'œuvre de meurtre qu'on demandait naguère à une instruction poussée à fond, à des feux bien réglés, exécutés avec sang-froid, méthodiquement et parcimonieusement.

L'ancienne école ne pouvait admettre qu'il fallût renoncer à ces pratiques, et elle crut trouver une solution intermédiaire en poussant à l'adoption de ce qu'on appela le tir indirect ou le tir masqué. Il s'agissait de rester caché soit dans une tranchée, soit à l'abri d'un relief du terrain, pour exécuter des feux précis sur un but qu'on ne voyait pas, mais que dirigeait un observateur placé, lui, de façon à voir les positions ennemies [1].

La commission des feux de guerre — qui dépendait, comme on l'a vu, de l'Ecole normale du camp de Châlons, — étudiait donc les moyens de réalisation de ce tir indirect. Elle avait à répondre à une foule d'autres questions : vaut-il mieux tirer en restant debout, ou en s'agenouillant, ou en se couchant ? en maintenant l'arme sur un appui ou en épaulant à bras franc ? en pressant sur la détente quand on tient le but sur la ligne de mire ou quand on perçoit le commandement : « Feu ! », c'est-à-dire en exécutant un feu à volonté ou en tirant par salves ? en étant laissé libre de ses mouvements ou en restant dans le rang, coude à coude avec les camarades entre lesquels on est encadré ? D'autre part,

[1] Aussi cette sorte de tir était-elle très à la mode, ou, tout au moins était-il à la mode d'en parler, fût-ce à tort et à travers. Elle fournissait, en particulier, un sujet très en faveur pour les travaux d'hiver qu'on demandait, à cette époque, aux officiers. Beaucoup d'entre eux proposaient de nouveaux dispositifs, des « visuels », plus ou moins ingénieux, plus ou moins pratiques, pour ce qu'on appelait les « feux masqués ». En même temps, on commençait à s'occuper beaucoup de l'appréciation des distances, et on s'intéressait fort aux instruments (télomètres et télémètres) employés pour mesurer ces distances. C'est surtout à eux qu'ont été consacrés les travaux d'hiver quand la vogue du tir indirect a pris fin.

quelle influence exercent sur l'efficacité du tir, la fatigue des soldats, leur degré d'instruction, leur émotion, la connaissance plus ou moins exacte qu'ils ont de la distance du but, la forme de ce but, son éclairage, la façon dont il se présente, les abris qui le couvrent ? etc., etc.

Toutes les expériences nécessitées par ces questions exigeaient la consommation de plusieurs millions de cartouches. Or, la commission des feux de guerre n'en avait que 700 000 à sa disposition, c'est-à-dire un nombre manifestement insuffisant pour permettre d'arriver à des conclusions valables. Voici une de ces conclusions : « Quelle que soit la distance à laquelle se trouve une troupe armée du fusil Gras (c'était le modèle en service à cette époque), le terrain qu'elle couvre de balles a une largeur variable (qui augmente avec l'éloignement), mais une profondeur constante qui est d'environ 350 mètres. » Cette constatation d'une profondeur constante a été immédiatement admise comme indiscutable. Or, elle a été faite à la suite du tir de quelque 20 000 cartouches seulement lequel a donné les résultats suivants pour la profondeur de la zone battue :

260	m.	à	la	distance	de	300 m.
410	»	»	»	»		600 »
390	»	»	»	»		900 »
280	»	»	»	»		1400 »

On voit que, si ces nombres oscillent, en effet, autour de 350, la marge est encore grande, et, par conséquent, le résultat énoncé par la commission des feux de guerre est fort contestable. Il en est de même pour toutes les autres conclusions énoncées par elle. Non que ses travaux aient été inutiles ou mal dirigés ; mais les moyens d'expérimentation dont elle disposait étaient notoirement insuffisants. Aussi n'a-t-elle pu fournir que des éléments médiocres et incertains à l'instruction sur le tir que le ministre approuva et signa à la date du 11 novembre 1882 [1].

[1] Il est à remarquer que, si l'on améliorait les méthodes et si l'on instruisait les officiers, on ne donnait pas les moyens de pratiquer le tir. En 1897, il y avait encore en France des garnisons où l'on ne pouvait pas tirer à plus de 100 ou 150 mètres. Aussi, cette année-là, le général Philebert pu-

* * *

Le commandant Lebel faisait naturellement partie de la commission chargée des questions relatives à l'armement et au tir de l'infanterie. Il a contribué ainsi, plus qu'on ne le sait, à la rédaction du document officiel dont je viens de parler. Le travail préparatoire avait été exécuté par divers officiers, membres de la commission ou attachés à des membres de la commission. Il restait à coordonner ces rédactions partielles. Le commandant Lebel offrit de s'en charger et de faire autographier l'ensemble ainsi constitué. Il avait au Ruchard un atelier de lithographie bien monté en personnel et en matériel. Il montra des spécimens des produits fournis par cet atelier. On les trouva très satisfaisants, et on accepta sa proposition.

Il me demanda de surveiller l'impression, ce qui me plut, parce que j'avais ainsi la primeur d'une instruction ministérielle qui m'intéressait tout particulièrement. Ma surprise fut grande — je n'avais pas encore l'expérience que j'ai acquise depuis — en y constatant des omissions graves, des erreurs surprenantes et des paralogismes du genre de ceux que j'ai cités plus haut.

Je fis part de mon étonnement au commandant Lebel, qui reconnut l'exactitude de mes observations et qui m'autorisa, d'une part, à combler les lacunes que je lui avais signalées, et, d'autre part, à corriger les passages fautifs.

Comme je lui avouais mon embarras d'avoir à modifier un texte arrêté et peut-être discuté par les personnages les plus qualifiés, les plus compétents, il me rassura en m'affirmant qu'aucun d'eux ne s'apercevrait de ces remaniements et que, au surplus, si — par extraordinaire — quelqu'un s'avisait de les découvrir, et de les lui reprocher, il se pré-

bliait-il un livre *(L'infanterie perd son temps)* où il déplorait cette situation. Le budget de 1897 prévoyait une dépense de 1 300 000 francs, pour les champs de tir, alors que l'Allemagne leur consacrait onze millions. Le ministre de la guerre, ayant fini par reconnaître l'insuffisance du crédit de 1 300 000 francs, demanda qu'il fût augmenté de 50 000 francs, « pour le principe » !

vaudrait de la mission qui lui avait été confiée de coordonner des travaux plus ou moins disparates.

En réalité, les choses se passèrent comme il l'avait annoncé. On ne lui fit aucune observation, sans doute parce qu'on ne s'est jamais aperçu de la liberté grande qu'il s'était permise de prendre, et je retrouve encore, dans les règlements actuels, les passages de mon cru intercalés dans le texte primitif : en particulier, la définition de la justesse et de la précision avec les figures à l'appui, telles que je les avais préparées.

Il est à noter, en passant, que le Règlement du 11 novembre 1882 s'élevait avec netteté contre « l'idée d'immobilité et de sécurité relative ; idée incompatible avec celle d'une offensive vigoureuse ». Il réagissait donc de toutes ses forces contre tout ce qui pouvait tendre à « faire considérer la recherche des abris comme l'objectif principal à atteindre », ainsi que devait l'écrire le ministre deux ans plus tard.

Bien entendu, ces questions ne pouvaient pas laisser indifférente l'Ecole du Ruchard. Cependant, il faut bien avouer qu'on ne les discutait pas avec passion. Le corps enseignant était assez tiède, pour les raisons que j'ai dites, et il acceptait avec docilité l'opinion professée par le commandant. Celui-ci, de son côté, restait dans l'orthodoxie, tout en se conformant à la mode. Il faisait donc expérimenter des systèmes de tir indirect, et il lui était arrivé d'obtenir, une fois, un pourcentage de 16, si mes souvenirs ne me trompent pas.

Un jour, le général commandant le 9e corps vint au camp où un de ses régiments exécutait ses feux de guerre. Bien qu'elle fût sur son territoire, l'Ecole régionale ne dépendait pas de lui : elle relevait directement du ministre. Cependant, soit qu'il eût demandé à assister à un tir indirect, soit que le commandant le lui eût proposé, les officiers élèves en exécutèrent un, dont pas une balle n'atteignit les panneaux. Cet insuccès fut attribué à ce que la musique du régiment avait joué pendant le tir ! Peut-être le général

s'est-il demandé si, sur le champ de bataille, on ne risquait pas d'entendre une musique encore plus capable de troubler les combattants.

* * *

Au fond, le commandant Lebel, comme la plupart des officiers supérieurs et les généraux, n'aimait pas beaucoup les nouveautés, c'est-à-dire ce qui troublait ses habitudes d'esprit. C'est ainsi qu'il me blâma d'avoir parlé avec une certaine complaisance des armes à répétition adoptées par la Suisse (fusil Vetterli) et par l'Autriche (carabine Kropatschek, réservée aux troupes de débarquement). Il me traita d'idéologue.

— On voit bien, me dit-il, que vous êtes Polytechnicien. Les armes à tir rapide peuvent avoir toutes les qualités imaginables, en théorie ; on ne saurait les admettre dans la pratique. Elles entraîneraient une consommation formidable de projectiles. Le mécanisme qu'elles comportent est coûteux, délicat, fragile. Il exige des soins que le soldat ne saurait prendre en campagne. Ce mécanisme, pour peu qu'il ne soit pas bien entretenu, risque de mal fonctionner. S'il vient à s'enrayer au moment où l'on presse sur la détente, le coup ne part pas. Le tirailleur n'a plus entre les mains qu'un « manche à balai ». Il prend brusquement conscience de son impuissance, et le voici démoralisé, prêt à fuir, mûr pour une panique.

Le commandant concluait de là que l'adoption par l'infanterie française d'une arme à magasin — acceptable, à la rigueur, pour un pays d'excellents tireurs comme la Suisse, ou dans un cas spécial, comme en Autriche, — serait certainement calamiteuse chez nous et qu'il n'y fallait pas songer. Bref, il me reprocha de rendre un mauvais service au pays en orientant vers une solution de ce genre la pensée des officiers, d'officiers jeunes surtout, qui manquaient de pondération et qui, séduits par les avantages apparents du tir rapide, n'en apercevraient pas les vices considérables et même rédhibitoires.

* * *

Je ne peux évoquer le souvenir de cette diatribe sans me rappeler que le nom de Lebel reste attaché à la première arme à magasin que la France ait adoptée et qu'elle possède encore. Il n'a pourtant rien fait pour cette adoption. On vient de voir les raisons pour lesquelles il y était résolument hostile. D'autre part, il n'a pas contribué à établir le modèle du fusil à répétition modèle 1886. Il n'était nullement technicien, il n'entendait rien à la mécanique. Il était simplement membre des commissions qui ont été chargées d'étudier la question de l'armement. Il s'y est sans doute employé avec ardeur, comme pour le Règlement du 11 novembre 1882 : Son activité, sa puissance de travail, sa souplesse d'esprit, ont dû rendre son concours précieux pour la coordination des études partielles. Et, si on n'a pas su la part qu'il avait prise à la rédaction de ce règlement de 1882, on lui a, comme par compensation, attribué une action qu'il n'a pas exercée pour l'établissement de l'arme qui porte son nom et qui a rendu ce nom célèbre.

La réalité des faits, en ce qui concerne cette action, vient d'être établie par le général Challéat dans une très belle publication de la maison Charles-Lavauzelle *(Historique de l'artillerie*, en deux volumes).

Cinq ans après les événements de Plewna, l'opinion publique ayant fini par s'émouvoir des constatations qui y avaient été faites, et la presse militaire ayant insisté sur l'urgence de permettre à l'infanterie d'exécuter des tirs rapides, le ministère s'était décidé à nommer, en mars 1883, une commission présidée par le général Dumont et chargée d'« arrêter un type de fusil à répétition ». Mais la majorité de cet aréopage partageait les idées du colonel Lebel. Elle était donc résolument hostile au résultat qu'on la chargeait d'obtenir, et elle montra une telle inertie qu'elle fut dessaisie, et qu'une nouvelle commission, présidée par le général Tramond, fut nommée avec invitation à mener le travail avec plus d'ardeur.

Mais, comme elle avait une composition à peu près analogue à celle de la précédente, elle montra la même répugnance à s'acquitter de sa mission, et elle aurait laissé traîné les choses en longueur si, en janvier 1886, le général Boulanger, devenu ministre de la guerre, n'avait fixé au 1er mai la date à laquelle devait lui être présenté le modèle déterminé par la commission. En d'autres termes, il donnait un délai de quatre mois pour aboutir. Et c'est ainsi que fut adopté, il y a juste un demi-siècle, le « fusil d'infanterie modèle 1886 » qu'on nomme fusil Lebel, bien que la commission — à commencer par le bénéficiaire lui-même, — ait protesté contre cette appellation.

Elle ne répondait pas, en effet, à la réalité. Pressée par le temps, la commission avait mis à profit les études et expériences déjà faites. L'ensemble de l'arme avait été proposé par le colonel Gras, directeur de la manufacture de Chatellerault. Le mécanisme de culasse avait été imaginé par le commandant Bonnet.

D'ailleurs, l'originalité du modèle adopté résidait surtout dans les caractéristiques de la munition. Or, la charge était constituée en poudre sans fumée (celle-ci venait d'être créée par mon camarade, l'ingénieur Vieille, mort tout récemment) ; l'étui de la cartouche était dû à l'esprit inventif de mon autre camarade, le capitaine Desaleux ; quant à l'enveloppe de maillechort de la balle, elle avait été imaginée par le général Tramond presque à la suite d'un hasard. Les chemises de cuivre ou d'acier n'avaient pas donné satisfaction, lorsque le ministère mit en commande des plaques d'identité en maillechort. Cette circonstance donna au général l'idée de faire essayer ce métal, qui convint parfaitement à l'objet qu'on avait en vue.

Comme on le voit, le colonel Lebel avait bien raison de protester contre la réputation qu'on lui a faite. Peut-être d'ailleurs, a-t-il fini par croire que c'est à lui qu'on devait le modèle 1886 et lui a-t-il trouvé alors les mérites qu'il lui déniait cinq ans plus tôt. Il y a de l'ironie dans le sort des

idées. Celles-ci sont condamnées à changer. Les doctrines évoluent. Les opinions personnelles se modifient.

C'est pourquoi il peut être bon de jeter parfois un regard en arrière, et c'est pour cette raison que je n'ai pas considéré comme inutile d'indiquer ce qu'était l'état des esprits, en France, il y a un demi-siècle, pour ce qui concerne l'enseignement du tir, la mentalité des officiers et le caractère des règlements.

Lieutenant-colonel Emile MAYER.